

**Traitement des vomissements de la grossesse.**

Lefour aurait réussi, dans un cas rebel ayant résisté à tout, par un *stypage* énergique tout le long de la colonne vertébrale.

L'orexine donne des résultats satisfaisants et durables au dire de Frommel, de Hermann et d'autres. S'administre à la dose de 4 $\frac{1}{2}$  grains deux ou trois fois par jour.

Bacon dit que le décubitus dorsal est important, qu'il faut surveiller la peau, les intestins, les reins et le tempérament névropathique de la personne. Il faut faire disparaître toute cause d'irritation périphérique. Dans les cas sérieux les *injections sous-cutanées de sérum artificiel* diluent le sang, augmentent la tension vasculaire, éliminent les toxines par les voies rénales et intestinales et fournissent deux aliments importants. Il dit que l'accouchement forcé n'est jamais nécessaire. A l'époque où cette opération peut être pratiquée sans danger, elle n'est plus indiquée, et dans les cas extrêmes, elle augmente de beaucoup le danger, arrête rarement les vomissements et peut être remplacée avantageusement par le sérum artificiel.

(*Cyclopedia of Practical Medicine.*)

**La lactose comme oxytocique.**

par M. KEIM.

La lactose a été employée par M. Keim dans dix accouchements et dans un avortement au deuxième mois avec rétention placentaire. Ce médicament est efficace, mais n'agit qu'après dilatation complète du col. La dose minime est de 1/2 à 1 once. Il vaut mieux répéter plus fréquemment des petites doses. Il convient mieux aux multipares et est d'autant plus actif que le travail est plus avancé. Dix minutes a été le minimum pour que l'effet se produise; mais avec un col rigide, il a fallu parfois deux heures. La lactose n'a paru avoir aucun effet sur l'expulsion de la suite, sur la contraction utérine après l'accouchement ou sur la sécrétion lactée. Dans le cas d'avortement, la lactose a produit son effet en dedans d'une heure, et cessa d'agir après l'extraction du placenta; d'où la conclusion qu'il faut qu'il y ait un corps étranger dans l'utérus pour que le médicament agisse. La lactose n'est pas toxique, n'influence guère l'état puerpéral et n'agit nullement sur le fœtus; son action se porte sur le système musculaire en général; elle serait donc un tonique en même qu'un oxytocique.

(*Cyclopedia of Practical Medicine.*)

**Traitement de l'épilepsie par le bromure de strontium**

M. Laborde a dans une récente séance de la Société de biologie, établi que, chez certains épileptiques ayant de l'intolérance gastrique, le bromure de strontium se trouve absolument indiqué. Son activité est comparable à celle du bromure de potassium et il est toujours bien supporté. M. Laborde cite à l'appui trois cas d'épilepsie fonctionnelle grave, avec accès très fréquents, traité avec plein succès par le bromure de strontium à haute dose.

Il faut pour obtenir un effet thérapeutique rapide, commencé par 2 à 3 grammes par jour; on augmente la dose tous les deux jours de 1 gramme, de façon à arriver à donner rapidement 8, 10, 12 grammes par jour. On assiste alors à la disparition progressive des accès.

Fait intéressant à signaler, même à haute dose le bromure de strontium ne provoque pas d'accidents de bromisme.

(*Gaz. des hôp.*)

**Allenes méconnus et condamnés**

Nous accusons réception d'un travail intéressant de MM. les docteurs Geo. Villeneuve, surintendant médical de l'asile d'aliénés St-Jean de Dieu, Longue Pointe et E. P. Chagnon, médecin assistant à la même institution, sur "Les aliénés méconnus et condamnés" par tribunaux criminels.

Nous donnons ci-dessous les conclusions que ces messieurs tirent de l'ensemble des faits exposés dans ce travail lu à la 55<sup>e</sup> session annuelle de l'*American medico association psychologique* tenue à New-York, du 23 au 26 mai 1899.

1° Il ressort de cette étude que l'appréciation de la folie échappe manifestement à la compétence des magistrats, qui restent forcément étrangers aux connaissances spéciales de la médecine.

2° Les magistrats devraient donc considérer comme un devoir de leur charge, d'ordonner l'expertise médicale des prévenus chez qui les circonstances du crime, l'attitude ou les antécédents peuvent faire soupçonner un état mental défectueux.

3° Chaque fois que la défense allègue l'irresponsabilité du prévenu, les magistrats devraient ordonner une expertise médicale rigoureuse, portant sur tous les éléments de la cause.

4° Les magistrats devraient confier cette mission à des médecins dont les connaissances spéciales et l'expérience donneraient toute garantie de compétence.

5° Les médecins des prisons devraient examiner tous les prévenus et faire rapport aux magistrats sur ceux dont l'état mental laisse des doutes.

**Le signe de la langue dans l'Influenza**

C'est un enduit saburral qui ne manque dans aucun cas d'influenza, qui donne une réaction acide au papier de tournesol et la conserve tant qu'il en persiste une parcelle sur la langue. D'où l'indication pour M. d'Hôtel des alcalins *intus et extra* dans le traitement de la grippe. La durée de la maladie serait moindre, le retour à la santé plus franc, plus prompt, les complications beaucoup plus rare.

(*Lyon méd.*)

**FORMULAIRE****Quinine en obstétrique.**

par MACKNESS.

Dans le cas d'accouchement retardé par épuisement du muscle utérin, étant supposée, ni angustie pelvienne ni anomalie fœtale comme explication possible du retard, il est indiqué de ne pas recourir au seigle, mais de prescrire d'abord 0,50 de quinine une heure après 0,25, et même encore une heure après, si besoin est, une seconde fois 0,25.

(*Edin. Méd. Journ., et Lyon méd.*)

**Elixir dentifrice antiseptique.**

Salol	3 grammes
Alcool à 90°	100 —
Essence de badiane	50 cent.
— de géranium	50 —
— de menthe	1 —

(*Bull. de pharm. de Lyon.*)

**NOUVELLE.**

SOCIÉTÉ MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE DE QUÉBEC. — A la dernière réunion de cette société tenue à l'asile d'aliénés de Québec, le 22 juin dernier, les élections ont donné le résultat suivant :

Président : T. J. W. Burgess, surintendant médical du Protestant Hospital for the Insane, Verdun.

Vice-Président : Geo. Villeneuve, surintendant médical de l'asile St-Jean de Dieu, Longue Pointe.

Secrétaire : E. P. Chagnon, médecin assistant de l'asile St-Jean de Dieu, Longue Pointe.